

Von: Anmeldung Sek2, BKD-MBA  
Gesendet: Dienstag, 12. August 2025 16:18  
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 1 pour sec2)

*Destinataires :*

- directions des gymnases, écoles de maturité professionnelle, écoles de culture générale et écoles de commerce
  - secrétariats des écoles du degré secondaire II
  - directions des écoles professionnelles
  - Section des écoles moyennes (RKU, DKR, NBO, VQU, GSH, RKL)
  - Section des écoles professionnelles (ALE, RSC, HSA, JGL)
  - Unité Applications informatiques (CME, RAH, LAU, FUR)
- \*\*\*\*\*

Chères directrices, chers directeurs des écoles du degré secondaire II,  
Mesdames, Messieurs,

L'inscription électronique pour les filières du degré secondaire II a été utilisée pour la troisième fois à grande échelle pour les élèves de 10H et 11H. Sans grandes difficultés, près de 9'800 inscriptions ont été gérées dans Jaxforms. Nous vous remercions tout particulièrement pour votre engagement. Toutes les propositions de modification soumises par les directions d'école ont été examinées et peuvent en partie être mises en œuvre.

**Les améliorations suivantes sont notamment prévues :**

- **Nº AVS**

Un champ obligatoire où les parents/élèves doivent indiquer le numéro AVS lors de l'inscription à la procédure de recommandation ou à l'examen a été ajouté.

- **Élèves de maturité professionnelle**

Désormais, il est demandé aux apprenties et apprentis de préciser le métier qu'ils souhaitent exercer, au lieu de leur demander s'ils ont déjà un contrat d'apprentissage.

- **Admission sans examen**

Pour ouvrir une procédure d'admission sans examen, vous devez désormais indiquer la procédure (procédure région germanophone ou francophone) à laquelle l'inscription doit être rattachée et choisir la langue de correspondance (allemand ou français).

- **Lien backend**

Les environnements de production et de test relatifs à l'inscription en ligne aux filières de formation en école moyenne (inscription sec II) et aux solutions transitoires ont été séparés. C'est pourquoi il y a un nouveau lien pour le backend :

<https://admin.emsa.jaxforms.com/formservice/login/EMSA/fr>. Veuillez vérifier à partir du 19 août si votre accès fonctionne encore.

- **Impression en masse**

Vous pouvez désormais imprimer en masse les formulaires de données personnelles et les décisions.

- **Correction de petits bugs**

Des petits bugs sont corrigés (frontend et backend).

**Informations pour les parents**

Concernant la procédure d'évaluation : à partir du 20 octobre 2025 (après les vacances d'automne), les parents des élèves de 10H et de 11H des écoles publiques pourront inscrire leurs enfants en ligne à la procédure d'évaluation pour les filières suivantes : gymnase (filières monolingue et bilingue ; élèves de 10H uniquement filière bilingue), école de maturité

professionnelle, école de culture générale, école de commerce sans maturité professionnelle, école de commerce avec maturité professionnelle (3i) et école de commerce avec maturité professionnelle (3+1). Les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs filières en même temps. Le délai d'inscription est fixé au 1<sup>er</sup> décembre 2025. Une inscription tardive à la procédure d'évaluation n'est possible que dans des cas exceptionnels. Ainsi, les élèves sont encouragés à s'inscrire à la procédure d'évaluation pour toutes les filières qui les intéressent, p. ex. également pour une maturité professionnelle s'ils ne disposent pas encore d'un contrat d'apprentissage. Pour une inscription à une formation CFC à plein temps dans les domaines techniques et du santé-social, les élèves doivent s'adresser directement à l'école concernée. La qualification est disponible via l'application d'inscription seulement pour la maturité professionnelle accompagnant la formation CFC à plein temps.

Les directions d'école du degré secondaire I seront informées par les inspections scolaires.

Concernant les examens d'admission : les élèves qui ne se sont pas inscrits à la procédure d'évaluation pourront s'inscrire directement aux examens d'admission entre le 2 décembre 2025 et le 15 février 2026, et les élèves qui se sont inscrits à la procédure d'évaluation pourront le faire entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février 2026. Les inscriptions effectuées dans le système seront valides ; plus aucun document papier ne sera envoyé. Là aussi, les élèves qui n'ont pas encore de contrat d'apprentissage mais qui, dans le cas où ils trouveraient une place, seraient intéressés à faire la maturité professionnelle doivent déjà s'inscrire à l'examen d'admission pour la MP 1. (Dans des cas exceptionnels, les écoles qui organisent les examens peuvent permettre une inscription tardive - nous vous prions cependant de ne pas communiquer cette information à l'extérieur). Tous les élèves ne dépassant pas l'âge limite en vigueur peuvent s'inscrire à l'examen d'admission, c'est-à-dire aussi les élèves issus d'une solution transitoire ou d'une école privée.

Davantage d'informations ainsi que le lien vers l'inscription seront publiés sur la page Internet [www.be.ch/inscriptionsec2](http://www.be.ch/inscriptionsec2).

## Système d'administration Jaxform

Les écoles qui disposent déjà d'un accès à ce système peuvent continuer à utiliser le même compte. Les écoles qui n'ont pas encore d'accès peuvent s'adresser à l'assistance (031 636 68 00 ou [inscriptionsec2@be.ch](mailto:inscriptionsec2@be.ch)).

## Assistance

Il est toujours prévu que le service d'assistance se fonde sur un modèle à deux niveaux. En premier lieu, les parents ou les élèves s'adressent aux écoles : pour les élèves du degré secondaire I, à la direction d'école et, pour les élèves s'inscrivant directement aux examens d'admission, à l'école du degré secondaire II compétente. Si elles ont besoin d'aide, les écoles peuvent ensuite contacter le service d'assistance (031 636 68 00 ou [inscriptionsec2@be.ch](mailto:inscriptionsec2@be.ch)). Celui-ci est disponible du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ainsi que le vendredi matin de 9 h à 12 h.

De plus amples informations vous seront transmises en temps utile. Le guide est mis à jour en continu et publié sur [Gitbook](#). En cas de question, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance.

Avec mes salutations les meilleures,

**Vanessa Queaires**, collaboratrice spécialisée

**Direction de l'instruction publique et de la culture**, Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle, Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27, 3013 Berne

[+41 31 633 87 79](tel:+41316338779), [ams.mba@be.ch](mailto:ams.mba@be.ch), [www.be.ch/ecoless-moyennes](http://www.be.ch/ecoless-moyennes)

[Facebook instruction publique](#), [Instagram instruction publique](#)

**Assistance inscription degré secondaire II**

Tél. [+41 31 636 68 00](tel:+41316366800) (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et du lundi au jeudi de 14 h à 16 h),  
[anmeldungsek2@be.ch](mailto:anmeldungsek2@be.ch)